

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 24/09/2010**

Étaient présents : MM. FAREZ, M. DEVAULX, M. KOSCIELNIAK, M. MOUVIER, M. SANDRON
Mme FELBACQ, MM. FLICOTEAUX, GOGUILLON, M. BARDOUX, Mme LEFEBVRE, M. DECHAMPS
M. JANIAK, Mlle ROUSSEL
Absents excusés : MME CALIPPE, M. GUFFROY, M. GUEGUEN, M. LEROY, M. GUEANT, Mme LECHIFFLARD
Pouvoirs : M. GUEGUEN à M. FAREZ
M. LEROY à M. MOUVIER
M. GUFFROY à M. FLICOTEAUX
M. GUEANT à Mme FELBACQ
Secrétaire de séance : Mlle ROUSSEL

Approbation du Procès-verbal du 17-06-2010.

RAPPORT DES COMMISSIONS PAR LEUR PRESIDENT RESPECTIF :

FDS - Finances- Scolaire – Communauté de Communes – Travaux – Information – C.C.A.S.- Sports Fêtes et Cérémonies – SIVOM – Rive – Adjudication – USED A- Circulation- Listes Electorales-

DELIBERATIONS

► **DESAFFECTATION LOCAL ECOLE**

Dans sa séance du 17 Juin 2010, le Conseil Municipal avait sollicité l'avis de M. Le Préfet pour la désaffectation d'un local préfabriqué à l'école de Viry-Centre, rue Gaston Trioux. Le Préfet nous fait savoir qu'il émet un avis favorable. Après en avoir délibéré LE CONSEIL, à l'Unanimité, approuve la désaffectation des local de l'école élémentaire Viry-Centre sous réserve de l'avis favorable de l'Inspection d'Académie.

► **DECISION MODIFICATIVE-TRANSFERT DE CREDIT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits Budgétaire 2010 prévus au Budget Primitif au chapitre 23, immobilisations en cours doivent être affectés après correction au chapitre 21 des immobilisations corporelles, que les crédits nécessaires au mandatement d'un remboursement des intérêts relatifs à l'emprunt CREDIT AGRICOLE s'avèrent insuffisants au chapitre 066. Il y a donc lieu de réaliser le transfert suivant : Section d'investissement -dépenses-

Chapitre 021. article 21318 : + 15 000,00 €

Chapitre 023. article 2315 : - 15 000,00 €

Chapitre 066. article + 7,00 €

Chapitre 012. article 6411 : - 7,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à réaliser le transfert de crédits sus-indiqué, à accomplir les formalités subséquentes.

► **DECISION MODIFICATIVE-TRANSFERT DE CREDIT-BP EAU POTABLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits Budgétaire 2010 prévus en dépenses et en recettes, relatifs au transfert de droit à déduction de T.V.A., s'avèrent insuffisants au chapitre 041. Il y a lieu de réaliser le transfert suivant :

Chapitre 041. Article 2762 : + 0,94 €

Chapitre 041. Article 2315 : - 0.94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à réaliser le transfert de crédits sus-indiqué, à accomplir les formalités subséquentes.

► **U.S.E.D.A. Adhésion de communes**

Monsieur le Maire de la commune de Viry-Noureuil informe l'assemblée que les communes de Longpont, Clermont les Fermes, Dampleux, Regny et Origny Ste Benoite, ont sollicité leur adhésion à L'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USED A). Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USED A en date du 30 juin 2010. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable à la demande d'adhésion de ces communes.

► **U.S.E.D.A. Modification des statuts**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'USED A lors de son Syndical du 30 juin 2010 a accepté la modification des statuts. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire décide d'accepter les modifications des statuts présentés, d'accepter de transférer à l'USED A la compétence optionnelle « communication électronique » d'accepter de transférer à L'USED A la compétence optionnelle « vérification calcul de la contribution demandée par ERDF » pour les communes urbaines ne reversant pas la taxe (pour les extensions de réseaux électriques).

► **RESILIATION ET RENOUVELLEMENT DE BAIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 17 septembre 2010, Mme COOPMAN Michelle informe qu'elle fait valoir à compter du 1^{er} novembre, ses droits à la retraite et demande par la même la résiliation de son bail pour la parcelle de terre, en nature de pré, cadastrée :- ZN 5, lieudit " La Haye Julienne" de 10a 20ca. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de résilier son bail à compter du 1^{er} novembre 2010, décide d'accorder le renouvellement du bail concernant la parcelle ZN 5 pour une durée de 9 années, à M. HENRY Jean-Pierre, charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités subséquentes.

► **DECLASSEMENT VOIRIE DEPARTEMENTALE**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Gaston Trioux, le Maire propose au Conseil Municipal le déclassement d'une portion de la RD 429 comprise entre les RD 338 et RD 429^E et son reclassement dans la voirie communale. Le Conseil Municipal, accepte le déclassement et le reclassement dans la voirie communale de cette portion de route, opte pour le versement d'une indemnité forfaitaire de remise en état de la chaussée, autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités de versement, à la commune, de cette indemnité d'un montant

de 80 000 € HT. Ce versement transfèrera à la charge de la commune : la remise en état de la voie déclassée ainsi que la charge de son exploitation et de son entretien, la police de circulation et de conservation sur cette portion de voie.

INFORMATIONS DIVERSES

→ Contrôle de la qualité de l'eau L'eau est donc de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.